



PREAVIS MUNICIPAL No 20-04

Sainte-Croix, le 10 février 2020
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Travaux d'entretien urgents – Piscine des Replans

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de se prononcer sur une demande de crédit de **Chf 100'000.-- TTC** destiné à financer la révision des filtres, la pose de protections cathodiques, le remplacement du tableau de commande et de régulation. Ces travaux urgents sont nécessaires à la réouverture de la piscine pour la saison 2020 au mois de juin.

Préambule

La Société coopérative de la Piscine fut créée en 1966 par l'Association des Intérêts de Sainte-Croix. Dès le départ, la Commune de Sainte-Croix s'est engagée financièrement dans ce projet novateur pour l'époque, qui marquait déjà la volonté du Balcon du Jura de développer ses infrastructures touristiques.

En 1989, un préavis municipal est déposé au Conseil communal de Sainte-Croix, qui propose une réfection et un assainissement des installations de la Piscine qui datent de plus de vingt ans, soit : les bassins, les équipements techniques et les conduites de liaison. Ces travaux ont permis la création d'un local technique, dans le but de réduire les pertes énergétiques et les coûts de transport des fluides.

En 2005, le préavis 777 porte sur l'assainissement des bassins, le changement de la chaudière et la création d'une attraction supplémentaire par la pose d'un toboggan destiné aux enfants.

Après 15 ans d'exploitation de ces nouvelles infrastructures et le vieillissement des anciennes, le comité de la Société coopérative de la Piscine se trouve devant d'importantes échéances quant à l'avenir de ce lieu cher aux habitants du Balcon du Jura. Les installations présentent des signes de vieillissement avancés tant pour l'exploitation technique que des infrastructures d'accueil.

Il est bon de rappeler que les membres successifs du comité de la Piscine sont bénévoles et ne ménagent ni leur temps, ni leurs efforts pour le fonctionnement de cette attraction estivale.

Un crédit d'études a été approuvé par le Conseil communal du 27 mars 2017 (préavis 17-02) pour la rénovation des bâtiments de la piscine des Replans. Ces futurs travaux viendront en complément à ceux urgents faisant l'objet de ce préavis. Les conclusions de l'étude sont en voie de finalisation quant aux options pour la pérennité de l'exploitation.

Objet du présent préavis

L'objet du présent préavis ne détermine pas les choix futurs. Il reprend uniquement les travaux urgents essentiels à la réouverture pour la saison 2020.

Le projet est porté par la Société coopérative de la Piscine en qualité de maître d'œuvre en partenariat avec la Commune de Sainte-Croix.

Des constats techniques lors de la saison 2019 ont fait apparaître la nécessité de réviser entièrement les 2 filtres à sable. Les spécialistes relèvent que ces anciens filtres sont en acier noir recouverts d'une protection intérieure au moyen de couches successives de peinture anticorrosive. Les installations techniques datant de 1990, le passage de l'eau à filtrer ainsi que le lavage à contre-courant du lit filtrant, engendre une usure mécanique des filtres et, par la nature stérilisante de l'eau, un risque de corrosion.

Cependant, le type des filtres posés en 1990 sont de bonne qualité et ne nécessitent pas de changement après 29 ans. Par contre, la législation dans le domaine des peintures anticorrosives a fortement évolué. Les produits de substitution, à l'heure actuelle, n'offrent plus de garantie de durabilité suffisante. Les spécialistes prônent une révision totale avec la pose d'une protection cathodique. Cet avis est partagé par le comité de la Société coopérative.

En sus de ces travaux sur les filtres, le tableau de commande et de régulations est obsolète. Ce tableau de 30 ans ne permet plus de modifier les éléments de gestion du traitement de l'eau. La révision des filtres s'accompagne du changement de ce tableau améliorant la qualité de la gestion de ces installations.

Coûts des travaux

Le coût des travaux urgents 2020 est de **Chf 100'000.00 TTC** qui se compose comme suit :

Révision des 2 filtres et installations d'une protection cathodique

• Révision des filtres	Chf	30'615.00
• Installation protection cathodique	Chf	28'653.00
• Mise en service	Chf	1'200.00
• Couvercle transparent	Chf	3'921.00
• Alimentation coffret cathodique	Chf	1'830.00
<i>Coût TTC</i>	<i>Chf</i>	<i>66'219.00</i>

Remplacement du tableau de commande et des régulations

• Remplacement du tableau de commande	Chf	23'229.00
• Plus-value – écran tactile	Chf	3'326.00
• Remplacement de la régulation	Chf	5'856.00
<i>Coût TTC</i>	<i>Chf</i>	<i>32'411.00</i>
• <i>Divers et imprévus</i>	<i>Chf</i>	<i>1'370.00</i>
Total TTC	Chf	100'000.00

Transformations futures des installations

Ces travaux urgents 2020 peuvent parfaitement s'intégrer dans les futures rénovations quelle que soit l'option choisie. Des rencontres avec le comité courant 2020 détermineront les choix finaux qui seront présentés au Conseil communal.

Planning

Les travaux urgents seront entrepris au printemps 2020 pour permettre la réouverture en juin. La société spécialisée estime ce délai réaliste.

Participation de la Commune de Bullet

Les Communes de Bullet et Sainte-Croix assument le déficit de l'exploitation annuel proportionnellement aux habitants. Ainsi, Bullet participe à hauteur de 12 % environ, Sainte-Croix finance le 88 %. Ces rénovations entreront dans ce cadre.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à participer financièrement aux travaux urgents des installations de la Piscine de Sainte-Croix;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 100'000.--**. Le compte 9165.20.04 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement, sous déduction de la part de Bullet, par le compte 170.3311 sur une période maximale de 5 ans, la première fois au budget 2021.

L'influence sur le budget pour la partie à charge de la Commune sera de l'ordre de Chf 18'920.-- la première année en tenant compte des intérêts (1.5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente Chf 18'400.-- avec une annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



C. ROTEN



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Délégué municipal : M. Yvan Pahud, Municipal